

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

 SANI MARC+

BIO ASSURE

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit	: BIO ASSURE
Code du produit	: 09-10216, 1000485
Type de produit	: Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Applications industrielles: Biofilmicide

Approuvé pour usage en milieu agroalimentaire.

Utilisations non recommandées

Ce produit est formulé pour être dilué. Ne pas utiliser non dilué. Lire l'étiquette avant d'utiliser.

Données relatives au fournisseur	: Sani-Marc Inc. 42 rue de l'Artisan Victoriaville, Qc G6P 7E3 1-819-758-1541
----------------------------------	---

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: 1-800-361-7691 (8am - 5pm Monday to Thursday) (8am - 4pm Friday)
--	--

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange	:  FLQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4  TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4  CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1  LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1  Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1
--	---

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger	:  
Mention d'avertissement	: Danger
Mentions de danger	:  H227 - Liquide combustible.  H302 - Nocif en cas d'ingestion.  H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures du tube digestif.

Conseils de prudence

Prévention	:  P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P260 - Ne pas respirer les vapeurs. P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection: néoprène. Porter des vêtements de protection: Recommandé: tablier de sécurité. Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures.
------------	--

Section 2. Identification des dangers

Intervention	: <p>P301 + P310, P330, P331 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.</p> <p>P303 + P361 + P353, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P304 + P340, P310 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P305 + P351 + P338, P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p>
Stockage	: <p>P405 - Garder sous clef ou sous surveillance.</p> <p>P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.</p>
Élimination	: <p>P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.</p>
Éléments d'une étiquette complémentaire	: <p></p>

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: <p>Mélange</p>
Autres moyens d'identification	: <p>Non disponible.</p>

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Peroxyde d'hydrogène	≥10 - ≤30	CAS: 7722-84-1
acide dodécylbénzénésulfonique	≥7 - ≤13	CAS: 27176-87-0
Acide acétique	≥5 - ≤10	CAS: 64-19-7
acide peroxyacétique	≥3 - ≤7	CAS: 79-21-0
Alcools C12-C15 éthoxylés	≥1 - ≤5	CAS: 68131-39-5

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: <p>En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursouflures ou si les rougeurs persistent.</p>
Inhalation	: <p>Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.</p>

Section 4. Premiers soins

Contact avec la peau

: Rincer avec de l'eau. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de réutiliser. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin en cas de formation d'ampoules ou de boursouflures ou si les rougeurs persistent.

Ingestion

: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Peut provoquer des brûlures aux yeux

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

: Peut causer des brûlures cutanées

Ingestion

: Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
nausées ou vomissements
migraine
diarrhée

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés

: NE PAS utiliser de jet d'eau.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Dangers spécifiques du produit** : Liquide combustible. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de soufre
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque** : L'oxygène peut initier ou promouvoir la combustion

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Protection oculaire/ faciale** : Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection des mains** : Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Protection du corps** : Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Recommandé: filtre contre les vapeurs organiques (type A) et les gaz acides (type E)
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Grand déversement

- Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir à l'écart des bases. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Conseils sur l'hygiène générale au travail

- Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des bases. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles; Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes Réactif ou incompatible avec les produits basiques.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Peroxyde d'hydrogène	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009) Sensibilisant cutané. 8 hrs OEL 8 heures: 1 ppm. 8 hrs OEL 8 heures: 1.4 mg/m³.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 2/2015) TWA 8 heures: 1 ppm.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 1/2013) TWA 8 heures: 1 ppm. TWA 8 heures: 1.4 mg/m³.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014) VEMP 8 heures: 1 ppm. VEMP 8 heures: 1.4 mg/m³.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 2 ppm. TWA 8 heures: 1 ppm.</p>
acetic acid	<p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 15 ppm. TWA 8 heures: 10 ppm.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 10 ppm. STEL 15 minutes: 15 ppm.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 10 ppm. STEL 15 minutes: 15 ppm.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 10 ppm. VEMP 8 heures: 25 mg/m³. VECD 15 minutes: 15 ppm. VECD 15 minutes: 37 mg/m³.</p> <p>CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 10 ppm. OEL 8 heures: 25 mg/m³. OEL 15 minutes: 37 mg/m³. OEL 15 minutes: 15 ppm.</p>
acide peroxyacétique	<p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) STEL 15 minutes: 0.4 ppm. Forme: Inhalable fraction and vapour..</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VECD 15 minutes: 0.4 ppm. Forme: fraction inhalable des particules et phase vapeur.</p>

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- Pour les utilisations manufacturières ou industrielles il peut être pertinent de: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser de l'équipement de ventilation antidéflagrant.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

- Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter de porter un écran facial ou des lunettes de protection anti-éclaboussures. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection de la peau

Protection des mains

- Il est suggéré de porter des gants résistants aux produits chimiques lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Protection du corps

- Il est suggéré de porter un tablier de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

- Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

- Recommandé: filtre contre les vapeurs organiques (type A) et les gaz acides (type E)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique

- Liquide. [Clair]

Couleur

- Incolore.

Odeur

- Acre. Vinaigre

Seuil olfactif

- Non disponible.

pH

- <1

Point de fusion et point de congélation

- 25.9°C (-14.6°F)

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition

- 99°C (210.2°F)

Point d'éclair

- Vase clos: 83°C (181.4°F) [Non spécifié] [Le produit n'entretient pas une combustion.]

Taux d'évaporation

- >1 (acétate de butyle = 1)

Inflammabilité

- Très inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur et les matières combustibles.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

- Non disponible.

Tension de vapeur

- 2.9 kPa (22 mm Hg)

Densité de vapeur relative

- Non disponible.

Densité relative

- 1.1

Solubilité(s)

- :

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Médias	Résultat
l'eau froide l'eau chaude	Facilement soluble Facilement soluble

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non disponible.

Température d'auto-inflammation : 270°C (518°F)

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Peut provoquer une réaction exothermique en présence de produits basiques.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes
Réactif ou incompatible avec les produits basiques.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
BIO ASSURE Peroxyde d'hydrogène	DL50 Orale CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané	Rat Rat Lapin	1922 mg/kg 2000 mg/m ³ 4060 mg/kg	- 4 heures -
Dodecylbenzenesulphonic acid (C12) acetic acid	DL50 Orale DL50 Orale CL50 Inhalation Gaz. CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané	Rat Rat Souris Rat Lapin	2000 mg/kg 890 mg/kg 5620 ppm 11000 mg/m ³ 1.06 g/kg	- - 1 heures 4 heures -

Section 11. Données toxicologiques

acide peroxyacétique	DL50 Orale CL50 Inhalation Gaz. CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané	Rat Rat Rat Lapin	3310 mg/kg 66 ppm 0.45 mg/l 1410 mg/kg	- 4 heures 4 heures -
Alcools C12-C15 éthoxylés	DL50 Orale DL50 Orale	Rat Rat	1540 mg/kg 2 g/kg	- -

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Peroxyde d'hydrogène	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	1 mg	-
Dodecylbenzenesulphonic acid (C12)	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	0.5 MI	-
acetic acid	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	0.5 minutes	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	5 mg	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 50 mg	-
acide peroxyacétique	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 50 mg	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	525 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	1 mg	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Peroxyde d'hydrogène	3	-	A3

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Cutané, Yeux.
Voies d'entrée non probables : Orale, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut provoquer des brûlures aux yeux

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut causer des brûlures cutanées

Section 11. Données toxicologiques

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Corrosif pour le tube digestif. Provoque des brûlures. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales
nausées ou vomissements
migraine
diarrhée

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
BIO ASSURE	1922	28200.0	N/A	N/A	N/A
Peroxyde d'hydrogène	2000	4060	N/A	N/A	N/A
Dodecylbenzenesulphonic acid (C12)	890	N/A	N/A	N/A	N/A
acetic acid	3310	N/A	N/A	N/A	N/A
acide peroxyacétique	1540	1410	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
BIO ASSURE	Aiguë CE50 0.18 mg/l Aiguë CE50 0.73 mg/l Aiguë CL50 1.6 mg/l Aiguë CL50 1.1 mg/l Aiguë CE50 1.2 mg/l Eau de mer	Algues - <i>Selenastrum</i> Daphnie Poisson Poisson - <i>Lepidochromis</i> Algues - <i>Dunaliella tertiolecta</i> - Phase de croissance exponentielle	120 heures 48 heures 96 heures 96 heures 72 heures
Peroxyde d'hydrogène	Aiguë CE50 2320 µg/l Eau douce	Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate	48 heures
Dodecylbenzenesulphonic acid (C12)	Aiguë CL50 93 ppm Eau douce Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce Aiguë CE50 11200 µg/l Eau douce	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Poisson - <i>Micropterus salmoides</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate	96 heures 28 jours 48 heures
acetic acid	Aiguë CL50 4580 µg/l Eau de mer Aiguë CE50 73400 µg/l Eau douce Aiguë CE50 73900 µg/l Eau douce Aiguë CE50 65000 µg/l Eau douce	Crustacés - <i>Tisbe bulbisetosa</i> - Adulte Algues - <i>Navicula seminulum</i> Algues - <i>Navicula seminulum</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate	48 heures 96 heures 96 heures 48 heures
acide peroxyacétique	Aiguë CL50 32 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 85.8 µl/L Eau de mer Aiguë CL50 75000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 88000 µg/l Eau douce	Crustacés - <i>Artemia salina</i> Crustacés - <i>Artemia</i> sp. Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i> Poisson - <i>Pimephales promelas</i> - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) Poisson - <i>Cyprinus carpio</i> - Jeune	48 heures 48 heures 96 heures 96 heures
Alcools C12-C15 éthoxylés	Chronique NOEC 0.2 ppm Eau douce Aiguë CE50 0.39 mg/l Eau douce Aiguë CE50 302 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1400 µg/l Eau douce Chronique NOEC 83 µg/l Eau douce	Crustacés - <i>Ceriodaphnia dubia</i> - Néonate Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate Poisson - <i>Pimephales promelas</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate	30 jours 48 heures 48 heures 96 heures 21 jours

Persistante et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Alcools C12-C15 éthoxylés	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _o e	FBC	Potentiel
Peroxyde d'hydrogène	-1.36	-	Faible
Dodecylbenzenesulphonic acid (C12)	4.78	-	Élevée
acetic acid	-0.17	3.16	Faible
acide peroxyacétique	-0.66	-	Faible
Alcools C12-C15 éthoxylés	2.03 à 6.24	237	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
Numéro ONU	UN3149
Désignation officielle de transport de l'ONU	UN3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE STABILISÉ
Classe de danger relative au transport	5.1 (8)  
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non.

Autres informations

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.23-2.25 (Classe 5), 2.40-2.42 (Classe 8).
Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 0.5
Remarques Indice de quantité limitée 0.5 L

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: acide peracétique (et ses sels)
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Liste d'inventaire

- Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- États-Unis** : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

- Date d'impression** : 2025-11-06
- Date d'édition/Date de révision** : 2025-10-24
- Date de publication précédente** : 2024-10-29
- Version** : 0.01
- Légende des abréviations** : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
RPD = Règlement sur les produits dangereux
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4	Sur la base de données d'essais
TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4	Sur la base de données d'essais
CORROSION CUTANÉE - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais

Références : -Fiche signalétique du fabricant.

☒ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Section 16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.